



## LIVRET D'ACCUEIL PSH 2024



# INTRODUCTION

Nous attachons une grande importance à l'accessibilité des personnes en situation de handicap à l'emploi, à la formation et l'évolution dans le milieu professionnel.

Depuis notre création l'ensemble de l'équipe interne est régulièrement formée sur différents sujets autour de l'accessibilité et des situations de handicap. Nous accompagnons également les sous-traitants pour une meilleure compréhension des notions d'accessibilité. Un référent handicap est désigné au sein de NEXFORMA Groupe HARVEST.

Nos formations sont accessibles à des personnes en situation de handicap et nous oeuvrons pour les rendre toujours plus accessibles.

ACCUEIL

ACCOMPAGNEMENT

EVALUATION DES BESOINS

ADAPTATIONS



# SOMMAIRE

---

01 Qu'est-ce qu'une situation de handicap ?

02 L'accessibilité de l'ensemble des formations

03 Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

04 Infos complémentaires et contacts



# QU'EST-CE QU'UNE SITUATION DE HANDICAP ?

---





Est considéré comme un handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant;
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ;
- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à nous faire part de votre situation de handicap en l'indiquant sur le formulaire d'inscription en cochant la case prévue à cet effet ou en nous contactant.

# L'ACCESSIBILITE DE L'ENSEMBLE DES FORMATIONS

---



ACCESSIBLE

# LES MODALITES DE FORMATIONS

Nous proposons une grande variété de modalités de formations vous permettant de choisir la modalité la plus adaptée à vos besoins :



## PRESENTIEL AUGMENTÉ

Formations en salle avec une forte participation et des outils collaboratifs et interactifs



## DISTANCIEL ENGAGEANT

Formations 100% à distance : synchrone pour la classe virtuelle, asynchrone pour le e-learning.



## PARCOURS MIXTE

Il combine du présentiel et du distanciel !

## FORMATIONS EN PRESENTIEL

- **L'accessibilité des salles de formation** : nous ne disposons pas de salles de formation en interne car nos formations sont réalisées sur les sites de nos clients, sites que nous visitons en amont afin de valider la parfaite accessibilité de l'ensemble du lieu.
- **L'accessibilité des supports de formation** : nos supports de formation sont conçus pour une bonne accessibilité.

## FORMATIONS EN DISTANCIEL

- **L'accessibilité des classes virtuelles** :
  - Nous appliquons les mêmes exigences aux supports partagés dans la classe virtuelle que pour les supports en présentiel.
  - Vous pouvez vous former de chez vous ou de votre lieu de travail.

# LES DISPOSITIFS D'ACCUEIL DES APRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

---



# QUI VOUS ACCOMPAGNE ?

Notre référent handicap est en lien direct avec les formateurs, les gestionnaires de formation, les conseillers formation et toute l'équipe de NEXFORMA Harvest Groupe.

Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de la formation. Il veille à votre accompagnement dans un souci d'équité. Il est votre interlocuteur et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

## COMMENT SE DEROULE VOTRE FORMATION ?

**Un accompagnement personnalisé en 3 étapes :**

### **ETAPE 1 Quand parler de ma situation de handicap ?**

À tout instant, vous pouvez nous faire part de votre situation de handicap par l'intermédiaire de votre entreprise.

Cela n'est bien sûr pas une obligation, mais nous est nécessaire pour **adapter** au mieux **la formation à vos besoins** au delà des conditions que nous mettons en place pour l'accessibilité globale de nos formations.

## ETAPE 2 Comment est adaptée ma formation ?

- **Adaptations pédagogiques** : Exemples d'adaptations pédagogiques : mise en place de tutorat individuel en complément de la formation en groupe, formation sur mesure, ne pas imposer à un apprenant de participer devant le groupe oralement, sur une lecture, sur de l'écriture ...
- **Adaptations organisationnelles** : Exemples d'adaptations organisationnelles : aménagement du lieu de formation pour faciliter l'accès, fractionnement de la session en plusieurs temps d'apprentissage, modalité d'évaluation papier et non digitale ou inversement, création de sous-groupes apprenant permettant de créer des binômes neurotypiques et neuroatypiques ...
- **Matériel nécessaire** : Exemples de matériel mis à disposition : impression et livraison des supports sur papier en amont de la formation avec police d'écriture spécifique et taille de police adaptée avec place pour la prise de notes et les exercices. Dépôt des documents numériques sur l'intranet de votre entreprise avant la session et avec police d'écriture adaptée...

### **ETAPE 3 Comment est organisé le suivi de ma formation ?**

- Tout au long de votre formation, vos intervenants seront à l'écoute de vos besoins. Ils suivent votre évolution et assurent une liaison avec votre entreprise.
- Un tutorat individuel peut être mis en place avant, pendant et après la session.
- La session de formation se finalise sur une évaluation des acquis et une évaluation à chaud de votre satisfaction.

Vos intervenants, ainsi que le référent s'engagent à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmettent aucune information vous concernant sans votre accord.

# INFOS COMPLEMENTAIRES - CONTACTS

---



# INFOS COMPLEMENTAIRES

[Loi du 11 février 2005](#) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi).

[Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005](#) relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles.

[Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005](#) relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.

## VOS CONTACTS

**Coordonnées de votre Référent Handicap  
consultables sur le site web  
[www.nexforma.fr](http://www.nexforma.fr)**

**nexforma**  
HARVEST GROUP